

Particuliers employeurs fragiles : une dynamique rompue et des besoins croissants

Pour la première fois, l'Observatoire FEPEM réalise un focus complet sur les 10 dernières années sur les 882 000 particulières employeurs fragiles, soit 76 000 de plus qu'en 2004, une progression de 9,5% en 10 ans.

Après des années de croissance positive, le nombre de particuliers employeurs de 70 ans et + et les bénéficiaires de l'APA s'érode. Le désinvestissement indirect des politiques publiques sur l'emploi à domicile entre particuliers concernant le maintien à domicile expliquerait cette érosion.

Les particuliers employeurs dits fragiles bénéficient d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale, à condition soit d'être bénéficiaire de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou d'une aide à titre d'un handicap ou d'une invalidité (AEEH, PCH, majoration pour tierce personne au titre d'une invalidité...), soit d'être âgés de 70 ans et plus (dépendant ou non).

Le nombre de particuliers employeurs bénéficiant de l'exonération « 70 ans et + » a progressé de 20,6 % jusqu'en 2010, pour ensuite amorcer une baisse jusqu'en 2014. Les particuliers employeurs bénéficiant de l'exonération « APA » recule lui depuis 2008, on observe une perte de 20 000 emplois en 10 ans, soit -19%.

La démographie a longtemps favorisé la croissance du nombre de particuliers employeurs de 70 ans et +, cependant on constate une baisse à partir de 2010, ce recul s'explique selon le nombre d'entrée, inférieure au nombre de sorties du dispositif mais aussi par la suppression du forfait survenu en 2013.

Pour les bénéficiaires de l'APA, la chute est nettement plus importante, le nombre de particuliers employeurs recevant l'APA a baissé de 19% en 10 ans, ce repli s'explique par le fléchage des CD vers les structures prestataires, qui, permettent aux bénéficiaires de toucher davantage d'aides alors que son coût est beaucoup plus élevé.

A PROPOS DE LA FEPEM

La FEPEM (www.fepem.fr) porte et défend le modèle des emplois à domicile.

Ces emplois à domicile entre particuliers, constituent la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale : garde d'enfants, bien vieillir au domicile, accompagnement du handicap, équilibre vie familiale et vie professionnelle, en priorité.

La FEPEM est à l'origine, et contribue au développement, d'un ensemble d'institutions et d'outils pour structurer et professionnaliser le secteur de l'emploi entre particuliers : IPERIA l'Institut pour la formation des salariés, IRCM retraite et prévoyance, CESU et système PAJE au plan de la simplification administrative... La FEPEM conduit également plusieurs programmes d'action dans le cadre de conventions avec la CNSA, Pôle Emploi, la CNAM, la CNAF, l'ACOSS, etc.

La FEPEM est le porte-parole de 3,6 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,6 million de salariés. Elle soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes.

Elle accompagne au quotidien chaque particulier employeur dans sa relation avec un salarié, par ses conseils et ses services au plan managérial, administratif et juridique :

- portail de mise en relation des particuliers et des salariés www.particulieremploi.fr
- institut pour la formation et le développement des compétences www.iperia.eu
- groupe de protection sociale des emplois de la famille www.ircem.com
- services d'accueil et de gestion juridique de la relation d'emploi www.fepem.fr.

CONTACTS PRESSE

Benoît Ramozzi: 06 22 37 52 38 – 01 80 48 08 67

bramozzi@fepem.fr

Anne-Adelaïde Séguy: 06 10 08 17 88 – 01 80 48 09 06

aaseguy@fepem.fr